

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 27847**

Intitulé

CQP : Certificat de qualification professionnelle Agent techniques céramiques

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNE-FP) des industries céramiques de France - Confédération des industries céramiques de France (CICF)	Président

Niveau et/ou domaine d'activité

Convention(s) :

3238 - Industries céramiques de France

Code(s) NSF :

224 Matériaux de construction, verre, céramique

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le rôle de l'agent Techniques Céramiques est :

- D'assurer la prise en compte et de contrôler le respect des données céramiques établies.
- D'établir les informations céramiques nécessaires aux services de production dans leurs phases d'analyse.

Ses compétences s'articulent autour de 6 grands pôles d'activités :

- A1. Contrôler le processus de fabrication des produits céramiques
- A2. Produire et/ou rassembler les données nécessaires au contrôle du processus de fabrication céramique
- A3. Participer à l'adaptation du processus de fabrication céramique
- A4. Traiter les résultats des contrôles céramiques
- A5. Améliorer la qualité dans les industries céramiques
- A6. Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et d'environnement dans les entreprises céramiques

Les capacités attestées :

- C1. Vérifier l'enchaînement des étapes de fabrication et leurs points clefs
- C2. Contrôler le respect des consignes et modes opératoires
- C3. Participer à l'élaboration des modes opératoires et synoptiques en collaboration avec les différents ateliers et le service méthode
- C4. Effectuer et/ou collecter les contrôles des :
 - matières premières et matières d'œuvre,
 - réglages machine
 - conditions de fabrication
 - produits finis
- C5. Organiser ces indicateurs sous forme de tableaux et graphiques afin d'en permettre l'interprétation
- C6. Participer au contrôle statistique du procédé pour maintenir les caractéristiques des produits stables et conformes aux spécifications retenues
- C7. Afficher et archiver les résultats afin de permettre leur suivi
- C8. Mettre en place des actions correctives avec les services concernés en cas de dérive
- C9. Participer à l'adaptation des spécifications aux conditions de fabrication en concertation avec les différents services
- C10. Participer à la mise à jour des modes opératoires avec le service méthode et les différents ateliers concernés
- C11. Identifier les principaux défauts céramiques et déterminer leurs origines possibles
- C12. Résoudre des problèmes céramiques avec méthode avec les équipes concernées
- C13. Participer à la mise en œuvre de solutions
- C14. Identifier les dangers et les situations dangereuses liées aux activités de l'entreprise
- C15. Respecter les règles d'hygiène, de sécurité et d'environnement en vigueur

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Industrie et artisanat céramique, céramique sanitaire, céramiques réfractaires, céramiques techniques, vaisselle, carreau, poterie horticoles, poterie utilitaire, luminaire, matières premières céramiques. Entreprises généralement de type PME/PMI

- Agent de contrôle de laboratoire céramique.
- Agent de contrôle de production céramique.
- Assistant des techniciens et ingénieurs céramistes.

Codes des fiches ROME les plus proches :

H2803 : Façonnage et émaillage en industrie céramique

B1201 : Réalisation d'objets décoratifs et utilitaires en céramique et matériaux de synthèse

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Le référentiel du CQP Agent Techniques Céramiques est constitué de plusieurs domaines d'activités professionnelles (blocs de compétences) indépendants les uns des autres. Tous ces blocs de compétences doivent être validés pour que le CQP soit délivré. Ce CQP est accessible soit à l'issue d'un parcours de formation professionnelle, soit à l'issue d'une action de validation des acquis de

l'expérience (VAE).

Dans le cadre d'un parcours de formation professionnelle, l'accès à la certification est constitué des étapes suivantes :

- En amont, une phase d'inscription préalable, par l'intermédiaire d'une entreprise ou d'un organisme.
- Une phase constitutive de l'évaluation.

L'Institut de Céramique Française définit les modalités d'évaluation en concertation avec l'entreprise et les acteurs concernés (organismes, candidats, tuteurs...) Les capacités professionnelles mentionnées dans le référentiel du CQP sont évaluées par la commission d'évaluation à l'aide des critères, niveaux d'exigence et conditions d'évaluation définis par ce même référentiel.

- Une phase de jury paritaire de délibération qui vérifie que l'organisation des actions d'évaluation est conforme au dispositif paritaire et au référentiel du CQP visé, examine le récapitulatif des évaluations mis à disposition par la commission d'évaluation et déclare admissibles ou non admissibles les candidats.

Dans le cadre d'une validation des acquis de l'expérience (VAE), l'accès à la certification est constitué des étapes suivantes :

- En amont, une phase de recevabilité de la demande.
- Une phase constitutive de la commission de validation : un entretien de validation, à l'appui d'un dossier de preuves préalablement constitué décrivant des situations professionnelles en rapport avec les capacités professionnelles du CQP visé.
- Une phase de jury paritaire de délibération qui vérifie que l'organisation des actions d'évaluation est conforme au dispositif paritaire et au référentiel du CQP visé, examine le récapitulatif des évaluations mis à disposition par la commission d'évaluation et déclare admissibles ou non admissibles les candidats

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 27847 - Participer à l'adaptation du processus de fabrication céramique	<p>Descriptif :</p> <p>C9. Participer à l'adaptation des spécifications aux conditions de fabrication en concertation avec les différents services</p> <p>C10. Participer à la mise à jour des modes opératoires avec le service méthode et les différents ateliers concernés</p> <p>Modalités d'évaluation :</p> <p>Présentation des activités réalisées en milieu professionnel : le candidat transmet un dossier descriptif de ses activités à l'Institut de Céramique Française dans les délais et conditions préalablement fixés, afin de montrer que les capacités professionnelles à évaluer ont bien été mises en oeuvre en entreprise.</p> <p>La présentation de ces activités devant une commission d'évaluation permettra au candidat de démontrer que les exigences du référentiel de certification sont satisfaites.</p> <p>Et</p> <p>Avis de l'entreprise : l'entreprise (tuteur, responsable fonctionnel ou hiérarchique...) donne un avis au regard du référentiel de certification (capacités professionnelles et critères) sur les éléments mis en oeuvre par le candidat lors de la réalisation des activités professionnelles.</p> <p>Avis de l'organisme de formation à partir des évaluations mises en oeuvre au cours du cycle de formation ou de l'entretien de validation dans le cadre d'une VAE.</p> <p>Chaque bloc est certifié et donne lieu à une évaluation puis une validation.</p>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 27847 - Améliorer la qualité dans les industries céramiques</p>	<p>Descriptif : C11. Identifier les principaux défauts céramiques et déterminer leurs origines possibles C12. Résoudre des problèmes céramiques avec méthode avec les équipes concernées C13. Participer à la mise en œuvre de solutions</p> <p>Modalités d'évaluation : Présentation des activités réalisées en milieu professionnel : le candidat transmet un dossier descriptif de ses activités à l'Institut de Céramique Française dans les délais et conditions préalablement fixés, afin de montrer que les capacités professionnelles à évaluer ont bien été mises en œuvre en entreprise. La présentation de ces activités devant une commission d'évaluation permettra au candidat de démontrer que les exigences du référentiel de certification sont satisfaites. Et Avis de l'entreprise : l'entreprise (tuteur, responsable fonctionnel ou hiérarchique...) donne un avis au regard du référentiel de certification (capacités professionnelles et critères) sur les éléments mis en œuvre par le candidat lors de la réalisation des activités professionnelles. Avis de l'organisme de formation à partir des évaluations mises en œuvre au cours du cycle de formation ou de l'entretien de validation dans le cadre d'une VAE. Chaque bloc est certifié et donne lieu à une évaluation puis une validation.</p>
<p>Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 27847 - Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et d'environnement dans les entreprises céramiques</p>	<p>Descriptif : C14. Identifier les dangers et les situations dangereuses liées aux activités de l'entreprise C15. Respecter les règles d'hygiène, de sécurité et d'environnement en vigueur</p> <p>Modalités d'évaluation : Présentation des activités réalisées en milieu professionnel : le candidat transmet un dossier descriptif de ses activités à l'Institut de Céramique Française dans les délais et conditions préalablement fixés, afin de montrer que les capacités professionnelles à évaluer ont bien été mises en œuvre en entreprise. La présentation de ces activités devant une commission d'évaluation permettra au candidat de démontrer que les exigences du référentiel de certification sont satisfaites. Et Avis de l'entreprise : l'entreprise (tuteur, responsable fonctionnel ou hiérarchique...) donne un avis au regard du référentiel de certification (capacités professionnelles et critères) sur les éléments mis en œuvre par le candidat lors de la réalisation des activités professionnelles. Avis de l'organisme de formation à partir des évaluations mises en œuvre au cours du cycle de formation ou de l'entretien de validation dans le cadre d'une VAE. Chaque bloc est certifié et donne lieu à une évaluation puis une validation.</p>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 27847 - Produire et/ou rassembler les données nécessaires au contrôle du processus de fabrication céramique</p>	<p>Descriptif : C4. Effectuer et/ou collecter les contrôles des : - matières premières et matières d'œuvre, - réglages machine - conditions de fabrication - produits finis</p> <p>Modalités d'évaluation : Présentation des activités réalisées en milieu professionnel : le candidat transmet un dossier descriptif de ses activités à l'Institut de Céramique Française dans les délais et conditions préalablement fixés, afin de montrer que les capacités professionnelles à évaluer ont bien été mises en oeuvre en entreprise. La présentation de ces activités devant une commission d'évaluation permettra au candidat de démontrer que les exigences du référentiel de certification sont satisfaites. Et Avis de l'entreprise : l'entreprise (tuteur, responsable fonctionnel ou hiérarchique...) donne un avis au regard du référentiel de certification (capacités professionnelles et critères) sur les éléments mis en oeuvre par le candidat lors de la réalisation des activités professionnelles. Avis de l'organisme de formation à partir des évaluations mises en oeuvre au cours du cycle de formation ou de l'entretien de validation dans le cadre d'une VAE. Chaque bloc est certifié et donne lieu à une évaluation puis une validation.</p>
<p>Bloc de compétence n°5 de la fiche n° 27847 - Contrôler le processus de fabrication des produits céramiques</p>	<p>Descriptif : C1. Vérifier l'enchaînement des étapes de fabrication et leurs points clefs C2. Contrôler le respect des consignes et modes opératoires C3. Participer à l'élaboration et à la mise à jour des modes opératoires et synoptiques en collaboration avec les différents ateliers et le service méthode</p> <p>Modalités d'évaluation : Présentation des activités réalisées en milieu professionnel : le candidat transmet un dossier descriptif de ses activités à l'Institut de Céramique Française dans les délais et conditions préalablement fixés, afin de montrer que les capacités professionnelles à évaluer ont bien été mises en oeuvre en entreprise. La présentation de ces activités devant une commission d'évaluation permettra au candidat de démontrer que les exigences du référentiel de certification sont satisfaites. Et Avis de l'entreprise : l'entreprise (tuteur, responsable fonctionnel ou hiérarchique...) donne un avis au regard du référentiel de certification (capacités professionnelles et critères) sur les éléments mis en oeuvre par le candidat lors de la réalisation des activités professionnelles. Avis de l'organisme de formation à partir des évaluations mises en oeuvre au cours du cycle de formation ou de l'entretien de validation dans le cadre d'une VAE. Chaque bloc est certifié et donne lieu à une évaluation puis une validation.</p>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°6 de la fiche n° 27847 - Traiter les résultats des contrôles céramiques	<p>Descriptif :</p> <p>C5. Organiser ces indicateurs sous forme de tableaux et graphiques afin d'en permettre l'interprétation</p> <p>C6. Participer au contrôle statistique du procédé pour maintenir les caractéristiques des produits stables et conformes aux spécifications retenues</p> <p>C7. Afficher et archiver les tielafin de permettre leur suivi</p> <p>C8. Mettre en place des actions correctives avec les services concernés en cas de dérive</p> <p>Modalités d'évaluation :</p> <p>Présentation des activités réalisées en milieu professionnel : le candidat transmet un dossier descriptif de ses activités à l'Institut de Céramique Française dans les délais et conditions préalablement fixés, afin de montrer que les capacités professionnelles à évaluer ont bien été mises en oeuvre en entreprise.</p> <p>La présentation de ces activités devant une commission d'évaluation permettra au candidat de démontrer que les exigences du référentiel de certification sont satisfaites.</p> <p>Et</p> <p>Avis de l'entreprise : l'entreprise (tuteur, responsable fonctionnel ou hiérarchique...) donne un avis au regard du référentiel de certification (capacités professionnelles et critères) sur les éléments mis en oeuvre par le candidat lors de la réalisation des activités professionnelles.</p> <p>Avis de l'organisme de formation à partir des évaluations mises en oeuvre au cours du cycle de formation ou de l'entretien de validation dans le cadre d'une VAE.</p> <p>Chaque bloc est certifié et donne lieu à une évaluation puis une validation.</p>

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	<p>Le président du jury est élu à chaque jury parmi et par les membres du jury, avec dans la mesure du possible une alternance de candidature entre le collège employeurs et le collège salariés</p> <p>Nombre de personnes composant le jury : 4</p> <p>Pourcentage du nombre de personnes extérieures au dispositif conduisant au CQP : 100%</p> <p>Répartition des représentants des salariés et des employeurs en pourcentage : 50 % de représentants du collège employeur et 50% de représentant du collège salariés.</p>
En contrat de professionnalisation	X	IDEM
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2014	X	IDEM

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 23 février 2017 publié au Journal Officiel du 03 mars 2017 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, sous l'intitulé "Certificat de qualification professionnelle Agent techniques céramiques" avec effet au 03 mars 2017, jusqu'au 03 mars 2020.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Effectifs : 24 depuis 2014

En 2016 : 9 titres

Autres sources d'information :

Observatoire des métiers <http://www.opca3plus.fr>

Lieu(x) de certification :

Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNE-FP) des industries céramiques de France - Confédération des industries céramiques de France (CICF) : Île-de-France - Hauts-de-Seine (92) [Issy-Les-Moulineaux]

CICF - 2 bis rue Michelet - 92130 Issy-Les-Moulineaux

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

- Institut de Céramique Française - 1 avenue d'Ester - 87069 LIMOGES Cedex
- AFPI Limousin (Limoges) par délégation de l'Institut de Céramique Française - 9, rue Jean-Baptiste Say - 87000 Limoges

Historique de la certification :

Modalité d'élaboration des références : Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNE-FP) des industries céramiques de France